

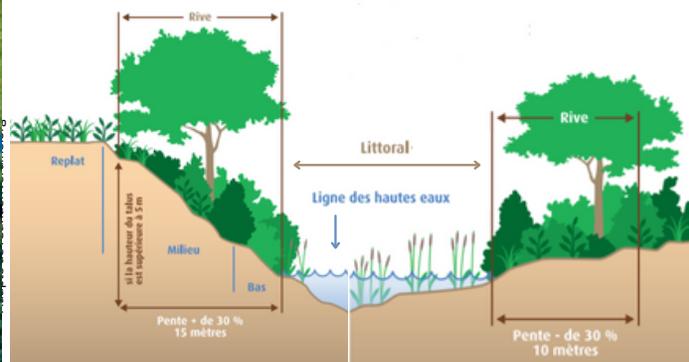
LES BANDES RIVERAINES

Aménagement et gestion

Définition

Une **bande riveraine** est une bande de végétation naturelle et permanente qui borde un plan d'eau, constituant ainsi une **zone de transition** entre les milieux aquatiques du plan d'eau et le milieu terrestre environnant. La largeur de la bande riveraine dépend de la réglementation. Elle est calculée à partir de la ligne des hautes eaux (LHE): l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres*. Attention ! la LHE ne correspond pas nécessairement au niveau actuel de l'eau.

*pour les cas particuliers (ouvrage de retenue, muret, etc.) ou pour les méthodes de délimitation de la LHE, se référer à la PPRLPI.



La rive est une bande de terre bordant un plan d'eau. Sa largeur est de :

- 10 m minimum lorsque la pente est inférieure à 30% ou la hauteur du talus est inférieure à 5m.
- 15 m minimum lorsque la pente est continue et supérieure à 30% ou un talus supérieur à 5m.

Réglementation

Les mesures de la **Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables** (PPRLPI) doivent être intégrées dans les schémas d'aménagement et de développement des MRC, puis dans les règlements d'urbanisme des municipalités du Québec. De plus, certaines MRC mettent en place des règlements de contrôle intérimaire pour les bandes riveraines. Vous devez donc consulter votre municipalité et votre MRC pour en prendre connaissance.

Importance des bandes riveraines

Lutte contre l'érosion



Le vent, les vagues et plus particulièrement le ruissellement d'eau de pluie entraînent une érosion du sol. Les racines de la végétation d'une bande riveraine retiennent le sol et limitent l'érosion. Aussi, les végétaux réduisent la vitesse d'écoulement de l'eau.

Régulation du réchauffement de l'eau



L'ombre apportée par les végétaux d'une bande riveraine diminue le réchauffement de l'eau et l'apport de lumière ce qui limite le développement de plantes aquatiques indésirables et rend le milieu plus propice à la vie aquatique.

Filtration de l'eau



La bande riveraine forme un véritable filtre et permet d'épurer les eaux polluées par des sédiments, des fertilisants et des pesticides.

Brise vent



Les arbres de la bande riveraine forment des haies brise vent. Elles réduisent la vitesse du vent et créent des microclimats bénéfiques à l'implantation de certaines espèces fauniques et floristiques.

Biodiversité et aspect patrimonial



Les bandes riveraines sont des réservoirs de biodiversité. Elles abritent de nombreuses et diverses espèces fauniques (insectes, oiseaux, mammifères) et floristiques (herbacées, arbustives, arboricoles) car elles constituent des habitats diversifiés et des réservoirs alimentaires riches. De plus, elles contribuent à la beauté du paysage naturel.

Aménagement d'une bande riveraine

Le moyen le plus simple et le plus économique de créer une bande riveraine est de cesser de tondre le gazon, sur une distance d'un ou deux mètres supplémentaires par année. L'autre méthode est la revégétalisation, c'est-à-dire la plantation de végétaux.

Attention! dans certains cas, par exemple lorsqu'il y a des problèmes d'érosion ou une plage artificielle, il vaut mieux consulter un expert avant l'aménagement. Aussi, il faut s'assurer de ne pas être trop près de l'installation septique.

Pour la revégétalisation:

Déterminer les paramètres de la rive

Il faut identifier :

- La ligne des hautes eaux
- La largeur de la rive en fonction de la hauteur du talus et de la pente
- L'humidité du sol
- Le **type de sol** (sablonneux, limoneux, argileux ou rocheux)
- La durée d'ensoleillement par jour : soleil, mi-ombre ou ombre
- L'exposition aux vents et aux courants
- Les caractéristiques de la couverture végétale etc.

Délimiter la zone à revégétaliser

En fonction de la **réglementation locale** de la municipalité, la largeur de rive à aménager peut varier. Faire un croquis de cette zone et la délimiter avec des piquets ou des rubans peut être intéressant.

Attention aux espèces exotiques envahissantes et espèces indésirables. Il faut être vigilant de ne pas les introduire.

Choisir des végétaux

Une bande riveraine doit être composée de trois strates : herbacée, arbustive et arborescente.

Le choix pour ces trois types de végétaux doit se faire en fonction des conditions locales du terrain. Observer les végétaux naturellement présents dans le milieu environnant permet d'identifier des espèces adaptées à ces conditions. Le **Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec** recense des espèces indigènes adaptées aux bandes riveraines.

Planter les végétaux

Pour la plantation éviter les périodes de gel et de canicule. Les végétaux doivent être **disposés en quinconce** et bien **arrosés** en particulier lors de l'enracinement.

Entretien la bande riveraine

La bande riveraine ne nécessite **pas vraiment d'entretien régulier** : pas de tonte ni de fertilisation. On peut appliquer un paillis (avec de la paille ou des écorces broyées, par exemple) autour des végétaux implantés. Durant la première année de la plante, il convient de l'**arroser** !



Crédit : Municipalité de Lambton

Pour en savoir plus :

banderiveraine.org ; Aménagement et techniques de restauration des bandes riveraines - Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture Ornementale du Québec (FIHOQ) maintenant Québecvert

Les pratiques riveraines - Regroupement des Associations Pour la Protection de l'Environnement des Lacs et des bassins versants (RAPPEL)

La bande riveraine - Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)

L'ABC des rives - Guide sur l'aménagement des rives destiné aux propriétaires riverains - Pêches et Océans Canada

Agence de Bassin Versant des 7

Contactez-nous



733 Boulevard Saint-Joseph
Gatineau, QC J8Y 4B6

 <http://abv7.org>
 info@abv7.org
 (819) 771-5025

 Agence de bassin versant des 7
 (ABV des 7)

Rédaction : Théo JEAN